



Opération de Développement Rural de Braives
Compte rendu du groupe de travail « Réseau voies lentes »
Lundi 20 juin 2022

Présences : 9 personnes.

DESPIEGELEER Robert, GUILLAUME Pol, GODFROID Thierry, HADESTAINE Alain, HEINE Nadine, LOUIS Bruno, MARS Marie-Agnès, PINEUR Gilbert, THIANGE Maxime.

Pour la Commune : THOLLIER Karine– Conseillère en mobilité, GERMEAU Vincent - ADL (excusé).

Pour la FRW : URBAIN Perrine, VANDEBERG Aurélie.

Excusés : BURON Catherine, DEGEE Éric, LAMBERT Edmée, LEUNEN Sébastien.

Ordre du jour

1. Information - actualités
2. Retour d'expériences et présentation de la méthodologie l'inventaire d'un réseau piéton fonctionnel au cœur des villages
3. Adaptations éventuelles et remise des documents
4. Suites

1. Information actualités

Pol Guillaume ouvre la rencontre. Il remercie les participants pour leur présence. Il explique brièvement le plan PIMACI (Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité) de la Région wallonne qui apporte des moyens financiers pour la mobilité douce, piétonne et l'intermodalité (en lien avec les lignes de bus express). Il exprime le besoin de prioriser certaines zones, où l'attention doit être la plus importante, afin de créer un maillage de déplacement. Le projet d'inventaire qui sera évoqué ce soir permettra d'y répondre, ainsi que d'aider les services communaux à mieux convaincre les autorités compétentes et l'administration régionale à débloquent des subsides.

Auréli Vandenberg prend ensuite la parole pour expliquer dans quel contexte de travail s'inscrit la présente réunion. Celle-ci fait suite au projet de développement de réseaux lents pour vélos et piétons. Elle annonce que la réunion du jour se penchera uniquement sur le volet piéton (déplacements dans les cœurs de village) mais qu'avec le travail déjà réalisé sur le thème cyclable, un recroisement des données sera réalisé afin de définir les aménagements prioritaires.

Marie-Agnès Mars rappelle sa remarque sur le compte-rendu de la dernière réunion (mars 2022) : ne pas oublier d'ajouter le manège rue de Bolland comme pôles d'activités drainant pas mal de monde et ayant un impact dans la mobilité piétonne et vélo.

Karine Thollier prend ensuite en charge l'explication du plan PIMACI dont le but est d'améliorer la qualité des déplacements quotidiens et de créer des points d'intermodalité pour favoriser les déplacements en mode doux. Il s'agit de la programmation 2022-2024 avec comme d'habitude des délais forts courts pour introduire les demandes. Sur Braives, la proposition de programmes de travaux passera au conseil communal de fin août. Étant donné le caractère neuf de ce plan, il est relativement difficile d'avancer et de trouver des réponses, même auprès du Service Public de Wallonie lui-même. Il restera beaucoup à faire dans les prochains mois. Le comité de suivi se réunira au début du mois de juillet, en la présence d'un représentant des cyclistes et de la

CCATm. Karine Thollier précise que le travail réalisé par le groupe de travail pour affiner le réseau cyclable s'est révélé utile pour le PIMACI.

Elle présente ensuite les recommandations liées à la mobilité piétonne extraite du PCM :

- Objectifs fixés (cheminements plus confortables, moins d'obstacles pour les déplacements doux, traversées piétonnes plus confortables et sécurisées).
- Retour de l'enquête publique (recommandations à Ciplat, rue Chabot, rue Grande et rue Reine Astrid).
- Analyse et recommandations pour le centre de Braives (pôle de services de la commune) et le centre de Fallais (configuration particulière avec rues très étroites).

Remarques et questions des participants :

- *La zone trente recommandée à Fallais est-elle limitée à ce village ?* Le bureau d'étude ayant effectué une étude plus poussée sur la zone estime que cette décision conviendrait bien au village de Fallais, Le constat n'a pas été fait pour d'autres villages.
- *Ne serait-il pas intéressant d'aménager des rues cyclables, limitées à 30 km/h dans tous les villages ?* Non, il faut des aménagements spécialement prévus pour ça. Or il faut que les demandes viennent des habitants. Si c'est pour faire quelque chose qu'ils ne respecteront pas par la suite, ça ne sert à rien. Les personnes engagées dans les Groupes de Travail sont des ambassadeurs et ambassadrices des autres habitants.
- *Concernant le PIMACI, les délais d'intervention pour les travaux sont très courts. Ne pourrait-on pas utiliser uniquement les données qui viennent du PCM. Ne peut-on également demander l'avis des citoyens ? Concernant le fameux SUL (sens unique limité) de Ciplat : les premiers concernés sont les citoyens. Est-ce qu'on va leur demander leur avis ?* Mme Docteur de la région Wallonne déconseille fortement d'utiliser un SUL car souvent, leur effet est contre-productif, on y roule encore plus vite qu'avant. Pourtant le SUL était proposé dans le PCM mais selon Mme Docteur, le mieux est de faire un test temporaire.
- *Il y a une contradiction avec le PCM : La rue des Aiwisses n'est pas dans le PCM. Pourquoi a-t-on dès lors décidé d'y mener des investissements pour aménagements ?* Thierry Godfroid rappelle dans ce sens l'importance de cibler les travaux en lien avec le PCM et le plan cyclable du groupe de travail de la CLDR. Exemple de la rue de Void reprise dans le réseau cyclable qui est dangereuse.
- Pol Guillaume signale que le PIMACI ne se centre pas uniquement sur les voiries communales, mais aussi sur régionales. La commune est également tenue de s'occuper de la liaison de la voirie régionale au Cornuchamp (200m) au Carrefour du rond-point. Cette enveloppe est donc également à prévoir.

2. Présentation de la méthodologie

Aurélien Vandenberg rappelle ensuite que le groupe avait exprimé le souhait de disposer d'une méthode pour identifier les problématiques de manière autonome. Elle annonce que c'est ce qu'a tenté de développer la FRW, en accord avec la commune de Braives. C'est bien sur la mobilité quotidienne et les déplacements fonctionnels que se penche cet inventaire, en insistant sur l'importance d'agir sur la vitesse des voitures à l'intérieur des villages et de voir les aménagements de voiries vers un espace partagé où les différents utilisateurs ont leur place. Il convient donc de se concentrer sur les cœurs de village. Ce travail d'inventaire sera utile et pertinent pour la commune, qui disposera alors de cet inventaire comme d'un outil et support pour les décisions d'aménagement futurs. Pol Guillaume rappelle à ce sujet qu'il n'y a pas de volonté d'oublier l'inventaire des sentiers. Il s'agit juste ici d'un autre volet, et que l'inventaire des sentiers aura bien lieu dans un second temps.

La méthodologie avait été envoyée à l'avance pour permettre d'adapter le travail suite aux réalités de terrain. Seul Thierry Godfroid l'a testé et n'est pas du tout convaincu de l'efficacité, méthode trop complexe à mettre en place.

Perrine Urbain présente l'ensemble de la méthodologie initiale pour que chacun puisse avoir l'information et propose une discussion par après.

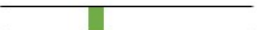
- Les documents et outils à emporter lors de l'inventaire sur terrain, à savoir la grille d'inventaire, la carte de la zone choisie, des stylos ou marqueurs des couleurs bleu, vert, rouge, et noir, ainsi que les consignes, au besoin.
- Pour compléter la grille : il est demandé d'identifier le nom de la rue, si plusieurs tronçons et de cocher les caractéristiques des accotements : largeur estimée / revêtement/ praticabilité / obstacles éventuels

Le travail effectué au niveau de la carte est d'identifier et délimiter les tronçons ainsi que de leur attribuer un numéro et de définir la praticabilité de accotements selon la légende prédéfinie.

3. Adaptations et remise des documents

Suite à des désaccords sur la pertinence et le caractère raisonnable de diviser les voiries en tronçons dans la grille et sur la nécessité d'évaluer la largeur des accotements, il est finalement décidé que la grille ne sera pas utilisée par les participants dans le processus d'inventaire. Seule **la carte (format A3 avec vue de l'ensemble du village) et sa légende d'origine seront utilisées.**

Voici la légende retenue avec le marquage à réaliser sur la carte :

Pas d'accotement	
Accotement impraticable pour toute personne	
Accotement praticable pour une personne dotée de ses pleines capacités physiques mais pas pour une personne avec poussette	
Accotement praticable pour une personne avec poussette	
Passage piéton	

Autres remarques et précisions :

Il est difficile de savoir ce qui est à entendre par le terme cœur de village sans en avoir reçu une définition précise et univoque. La FRW n'a volontairement pas défini de périmètre et a proposé que le travail d'inventaire soit favorisé sur les endroits où présence d'habitat et où activités polarisatrices.

L'objectif étant que les participants mettent en avant par leur connaissance de leur lieu de vie, les endroits problématiques au niveau mobilité piétonne.

La date du 31 août est fixée comme échéance pour l'inventaire.

Confirmation des personnes qui réaliseront l'inventaire par village :

- Avennes : Edmée Lambert
- Braives : Lucien Haudestaine et Robert Despiegeleer
- Cipllet : Thierry Godfroid, Marie-Agnès Mars et Maxime Tihange
- Fallais : Nadine Heine
- Latine- Hosdent : Bruno Louis et Pol Guillaume

NDLR : se sont proposés après la réunion

- Fumal : Cécile Bataille
- Ville-en-Hesbaye : Olivier Peeters

Un appel sera fait aux autres membres du GT **pour les villages restants : Tourinne**. Si pas de réponse, le message sera transmis à la CLDR afin de trouver des volontaires, et à défaut d'en trouver, sur Facebook.

Les cartes sont distribuées aux participants, en fonction des secteurs que ces derniers souhaiteraient inventorier. Certaines personnes trouvent le format A4 trop petit pour inventorier correctement. Des versions A3, couvrant les villages dans leur quasi intégralité sont alors remis à des groupes de participants ayant prévu de travailler sur l'inventaire de secteurs différents au sein d'un même village.

4. Suites

Explication des prochaines étapes et échéance pour une demande de convention à la session de l'année prochaine :

- 31/08 date limite pour inventaire du village – remise des documents à l'attention de Karine Thollier (administration communale)
Les résultats globaux seront exposés dans le courant de l'automne, en réunion
- Hiver : travail à la demande de convention
- Printemps 2023 : dossier chez la Ministre

La réunion s'est clôturée à 22h00'.

Pour le secrétariat de l'ODR,
Aurélie Vandeberg et Perrine Urbain